

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.02.2024 à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau
--

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, M. Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Jérôme BONNET, Mme Liliane CANDY, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Géraldine COULAUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mr Christian BERNARD

Procurations :

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES

ADMINISTRATIFS 2023

Les comptes des gestion 2023 sont identiques aux comptes administratifs 2023 et sont adoptés à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

2/ Affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2023

A/ Budget Général :

Fonctionnement : Recettes : 1 230 570.25 € - Dépenses : 651 541.92 € - Résultat : + 57 902.33

Investissement : Recettes : 227 681.75 € - Dépenses : 303 460.51 € - Résultat : - 75 778.76 €

Une affectation sera faite pour couvrir le besoin de financement en investissement et il reste un report de + 483 249.57 €

B/ Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Exploitation : Recettes : 105 973.71 € - Dépenses : 92 828.74 € - Résultat : + 13 144.97 €

Investissement : Recettes : 186 313.09 € - Dépenses : 107 017.04 € - Résultat : + 79 296.05 €

Aucune affectation de résultats les deux sections étant positives

C/ Budget de la Caisse des Ecoles

Fonctionnement : Recettes : 3 500 € - Dépenses : 2 622.50 € - Résultat : + 965.39 €

D/ Budget Annexe du Lotissement de la Clorisse :

Fonctionnement : Recettes : 81 944.45 € - Dépenses : 81 944.45 € - Résultat : 0 €

Investissement : Recettes : 127 062.13 € - Dépenses : 83 784.94 € - Résultat : + 43 277.19 €

Aucune affectation de résultat n'est nécessaire.

3/ Fixation des taux d'imposition pour 2024

Comme l'an passé la commune fixe les taux comme suit :

- Taxe d'habitation 0.83 %
- Taxe sur le foncier bâti – taux de référence 60.82 %
- Taxe sur le foncier non bâti 0.10 %

ADOpte A L'UNANIMITE

4/ Vote de subventions

Un montant de 20 000 € est prévu au compte 65742 d'attribution de subventions pour 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

5/ Questions diverses

A/ Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le CDGFPT05

Ce dispositif sera acté par une convention avec le CDGFPT05

ADOpte A L'UNANIMITE

B/ Ratios promus promouvables

Afin de déterminer les promotions inscrites au tableau d'avancement, le maire propose un taux d'avancement à 100 % (ratios) applicable au 01.01.2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

C/ Création et suppression d'emploi suite aux avancements

Afin d'acter l'avancement des agents, il est nécessaire de supprimer les postes existants et de créer les nouveaux postes équivalents à l'avancement dès le 01.01.2024. Le CDGFPT05 est chargé de la rédaction et du suivi de l'évolution de carrière des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

D/ Approbation de la carte de zonage d'alimentation en eau potable.

L'entreprise HYDRETUDES de Gap a transmis la carte de zonage d'alimentation en eau potable qui a été présentée à l'assemblée

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance close à 20h15

Le Maire, Florent MARTIN

